



Maison des Sports

29, boulevard Saint Michel - 72000 Le Mans

Tél. 02 52 19 21 17 - Site internet : www.pingsarthe.org

Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr

COMPTE-RENDU REUNION CDA samedi 12 septembre 2015

Début de la réunion à 14h00

Présents : Patrick GAUDEMER, responsable CDA

Jacquine BOUSSION, Jean-Pierre ELAIN, Bruno GAUSSERAN,

Laurent HUMBERTCLAUDE, Jean-Michel JUMEAU, Julien LELANDAIS

Excusés : Philippe BOBILLOT, Philippe DESAILLY, Benoit BODEREAU, Patrice SURCIN, Patrick HISCHKE

► **Nouveaux cadres de l'arbitrage**

AR : Dylan CHAUMIER, Janick GUY, Thomas LECHAT, Valentin PREZELIN, Nicolas DELENTE, Patrice PERRIER, Agnes RENO-PROVOST, Lucas RENO

JA1 : Janick GUY

JA2 : Sabah EL KHOUMISTI

JA3 : Franck GILARDOT

FO AR & JA1 : Dominique BERGEOT, Bruno GAUSSERAN, Patrick HISCHKE, Patrick GAUDEMER

Les diplômes parviendront aux intéressés par l'intermédiaire de leurs clubs respectifs.

► **Présentation de la CDA & Objectifs**

La saison dernière, 146 rencontres ont été juge-arbitrées.

Bonne mobilisation des JA !

Le coût du juge-arbitrage ayant beaucoup augmenté pour la Ligue, celle-ci a décidé de limiter à la R1 la nomination des JA avec versement d'indemnité.

En 2015/2016, le nombre de rencontres à juge-arbitrer redescend à moins de 40 par phase, insuffisant pour que tous les JA travaillent.

C'est pourquoi il leur est demandé de se positionner également en R2 et R3 - même dans leur club - à titre bénévole pour éviter de se retrouver inactifs en fin de saison dans SPID.

Ces JA sont invités en retour à signaler leurs prestations à la CDA pour un suivi permanent.

Tous les JA ont également reçu le calendrier des autres épreuves qui se déroulent dans le département. Ils peuvent ainsi proposer leur candidature pour juge-arbitrer l'épreuve de leur choix.

Franck GILARDOT deviendra notre référent SPID-SPIDD pour la Sarthe, ce qui nous permettra d'élargir l'effectif des JA susceptibles d'utiliser cet outil.

► Informations issues de la Ligue et de la FFTT

Règlements

3 changements principaux :

- Partie entre handicapés avec fauteuil : quelques changements
- Délai de 15mn supprimé pour la première partie de Crit Féd
- Un joueur qui ne présente pas sa licence (A4 ou dématérialisée) ne peut pas jouer.
(cf pièce jointe Modifications Règlements)

Dématérialisation de la licence

- La présentation de la licence est de la responsabilité des joueurs.
- 2 possibilités :
Attestation A4 issue de SPID
Application SmartPing ou internet <http://www.fft.com/licence/>

Championnat par équipes National

- Le JA devra imprimer séparément deux documents :
. la convocation à retourner remplie à la CDA.
. le rapport à renvoyer dans tous les cas à la FFTT.
- Chaque équipe de Nationale reçoit quatre feuilles de rencontre papier en début de phase.
Le JA utilise la feuille papier ou la feuille informatique.
- **Nouveau** : le club n'a plus l'obligation d'envoyer la feuille de rencontre sauf en cas d'égalité, d'incident ou à la demande de la CSF. La feuille numérisée via GIRPE convient parfaitement.
- **Nouveau** : le JA conserve une feuille de rencontre, informatique ou papier.
- **Nouveau** : le JA doit envoyer son rapport à la FFTT en notant les **AR ou AC** présents avec les noms, n° de licences et grade (**mettre la CDA en copie**), par mail comsportive@fft.email ou par courrier.
A défaut, la CSF considère qu'il n'y avait pas d'AR et **une amende de 100€** est imputée au club recevant.
- La FFTT recommande l'utilisation de **GIRPE**, utilisable à tous les niveaux <http://www.fft.com/girpe/>
(cf pièces jointes Circulaire CSF et Rapport et Convocation JA)

Championnat par équipes Régional

- Indemnité de 20€ pour une rencontre et 35€ pour deux rencontres.
- Le JA peut utiliser soit GIRPE, soit la feuille de rencontre excel téléchargeable sur le site de la Ligue.
- **Nouveau** pour les clubs évoluant de la N à la R1 : ne plus raisonner en nombre de JA par équipes, mais en nombre de prestations des JA du club par rapport au nombre d'équipes (compter 2 prestations/équipe/phase).
Une amende de 40€ par prestation manquante est prévue.
- **Nouveau** : le club n'envoie plus de feuille à la Ligue sauf en cas d'égalité ou d'incident.
La feuille informatique suffit. Il est recommandé au JA d'en conserver un exemplaire.
- Les clubs doivent toujours enregistrer les feuilles de rencontres dans SPID.
Le résultat doit être enregistré avant dimanche soir 21h00 et la feuille de rencontre avant lundi minuit.

Autres épreuves Régionales

Toutes les indemnités sont revalorisées à 60€ pour le JA principal et à 40€ pour ses adjoints.

La tenue des AR & JA

La Ligue a commandé 500 unités.

Par souci de simplification, il sera demandé à chacun de régler sa part de 20 € dès réception de la tenue.

Règlement par chèque à l'ordre du Comité.

Le Comité reversera 30 € à la Ligue pour chaque exemplaire commandé.

Il est demandé aux AR et JA qui ne l'ont pas encore fait, de faire savoir à la Commission la taille qu'ils souhaitent.

► **Quelques rappels utiles**

Règles du jeu :

Dans le championnat par équipes, le changement de maillot incombe, le cas échéant, à l'équipe qui reçoit. Selon la nouvelle réglementation, deux joueurs mutés avant le 1^{er} juillet pourront jouer dans la même équipe en phase 2.

En cas d'égalité de points en fin de phase, le départage se fera au goal-average total - sur toutes les rencontres - et non plus sur la rencontre entre les deux équipes.

Règlements fédéraux :

- Aux indiv, 1 vict= 2 pts, 1 défaite= 1pt et 1 forfait= 0 pt
Un forfait en poule n'est pas éliminatoire et le joueur peut jouer ses parties suivantes.
- Dans le championnat par équipes, un joueur absent physiquement à l'appel de son nom peut rejouer lorsqu'il est présent.
Un joueur qui refuse de jouer, qui est forfait sur blessure ou autre, ne pourra plus jouer.
Nouvelle règle du brûlage de la journée 2 : à 4 joueurs, seul 1 joueur ayant joué la 1^{ère} journée dans une équipe de rang supérieur (la 1 par exemple) peut jouer dans une équipe de rang inférieur (la 2 dans l'exemple cité).

Utilisation du site CD72 par les JA

De nombreux documents utiles aux JA sont disponibles dans l'onglet Arbitrage et dans l'onglet Sportif. Il y a maintenant une rubrique téléchargement dans chaque onglet.

► **Le tableau des rencontres à juge-arbitrer**

Présentation des rencontres restant à attribuer aux JA1. Il en reste 11 à ce jour.

► **Le GIRPE 3 v2**

Bruno GAUSSERAN nous a présenté les dernières fonctionnalités de GIRPE.

Les JA de Nationale peuvent notamment y utiliser le Rapport qu'ils ont l'obligation d'envoyer à la Commission Sportive Fédérale (CSF).

Fin de la réunion à 15h30